

ASSEMBLEE GENERALE 30 Septembre 2021 – CSMBH Chambéry

Ordre du jour :	Présents	Excusés
<p>Adhésions et Quorum</p> <p>Bilan financier et budget</p> <p style="color: blue;">Vote</p> <p>Bilan moral :</p> <p>Actions en cours :</p> <p style="padding-left: 20px;">1 Point sur les aides Covid en entreprises</p> <p style="padding-left: 20px;">2 Trophée ACG</p> <p>Questions diverses</p> <p>Election du nouveau bureau</p> <p style="color: blue;">Vote</p>		

Quorum :

Nombre de personnes présentes ou représentées à l'Assemblée Générale : 51.

Adhésions :

95 adhésions avec quelques départs et une dizaine de nouvelles adhésions de sociétés de montage. Des règlements de cotisation sont toujours en attente de régularisation.

Montant de la cotisation annuelle d'adhésion : le président propose de passer la cotisation annuelle à 153€ (l'augmentation d'1€ pour distinguer la cotisation N de celle de N-1 et suivre l'inflation).

Il exprime la volonté de maintien de cotisation assez basse pour avoir un maximum d'adhérents. Cependant, il n'est pas exclu à l'avenir d'étudier une hausse des cotisations si nous devons financer un plus grand nombre d'opérations spécifiques de défense des intérêts de la filière nécessitant le recours à des prestataires extérieurs, ex. conseils juridiques, fiscaux etc.

Bilan financier et budget :

Suite à la présentation du bilan financier et du budget pour l'année à venir, l'assemblée donne quitus sur le budget. La situation financière de l'Afmont est extrêmement saine et elle dispose de trésorerie pour entreprendre les actions nécessaires à la défense des intérêts de ses membres.

Voir présentation pour détail.

Bilan moral :

Actions en cours :

1- Aides :

La Commission mixte Afmont / Cluster a eu vocation à travailler les dispositifs d'aides de l'état et notamment l'intégration des entreprises de la filière dans les listes S1 et S1 bis, non pas sur la base de code NAF (trop nombreux et variés), mais sur la base de la dénomination d'activité. La commission a réussi à faire admettre l'ensemble de la profession soit 109 codes NAF rajoutés en 8 catégories différentes dans les listes S1 et S1 bis.

Les différents dispositifs d'aide proposés sont :

➤ Le Fonds de solidarité : Basé sur la perte du CA par rapport à l'année de référence 2019. Attention aux conditions d'éligibilité : à partir de juin, une baisse de CA de 10% suffit pour être éligible (contre 50% auparavant). Mais le montant de l'indemnisation est calculé sur la différence de CA avec l'année de référence et non plus sur le CA complet et le taux est dégressif de juin à septembre, passant de 40% à 20%.

A noter que dans tous les cas, il faut en avoir bénéficié en mars, avril et mai pour pouvoir continuer à y prétendre ensuite.

Une réunion a eu lieu à Bercy fin août avec l'ensemble des secteurs impactés, dont la filière montagne. A cette occasion, l'Afmont a pu expliquer la problématique de la saisonnalité de l'activité montagne (cycle de commande vs cycle de facturation) et la nécessité de la poursuite des aides.

Le ministre de l'économie a annoncé la fin du fonds de solidarité à fin septembre. Pour les mois d'août et septembre, il sera encore possible de déposer les demandes, via le portail personnel du dirigeant de l'entreprise.

➤ L'Activité partielle : Les entreprises éligibles sont celles situés sur la zone de chalandise des stations de ski (annexe 3 du Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020).

Point sur l'APLD (Activité Partielle de Longue Durée) : Il peut être intéressant de s'inscrire dans un dispositif d'APLD permettant de bénéficier de taux bonifiés. Soumis à validation par la DIRECCT, il prévoit un taux d'activité partielle de 40% en moyenne sur l'ensemble de la durée de l'accord, soit 24 mois au total, par période de 6 mois renouvelable, sur une période de 36 mois. Les périodes d'AP peuvent ainsi être modulées en fonction de la charge de travail. Attention : des contrôles sont à prévoir.

Plus d'info : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/activite-partielle-longue-duree-apld>

➤ Les Coûts fixes : Volet Domaine Skiables : le dispositif ad hoc a été bien négocié par la profession. Il a permis aux exploitants d'être indemnisés à hauteur de 70% des charges fixes, ce qui représente 49% du CA (sur les saisons de réf. 2017/18/19), soit une indemnisation très satisfaisante pour les domaines skiable ne permettant cependant pas de relancer l'investissement.

Pour les autres entreprises, il s'agit du dispositif standard mis en place par le gouvernement dans le cadre de la gestion de crise. Plus contraignant à mettre en œuvre, compte tenu des modalités de calcul (nécessite un bilan sur 2 mois), il est reconduit jusqu'à fin octobre 2021 et éligible si l'EBE mensuel est négatif. En revanche, il est très peu adapté à nos entreprises pour les mois à venir (oct./nov/déc.) compte tenu des structures de coût et de la saisonnalité. L'Afmont discute avec le cabinet d'Alain Griset pour voir si une évolution des modalités de calcul est possible pour que le dispositif puisse bénéficier à nos entreprises.

Il y a également un questionnement sur la prolongation de cette aide en 2022 car pour l'instant, l'UE n'aurait pas donné d'autorisation.

➤ Le Plan Montagne : C'est le plan de relance « Avenir montagne », proposé par le gouvernement. Il comporte 3 axes prioritaires :

- Rénovation de l'immobilier / lutte contre les lits froids
- Accessibilité en stations / ascenseurs valléens
- Diversification et transition (été – multi saisons)

Doté de 650M€, il est piloté par l'ANCT. La 1^{ère} phase consiste dans la sélection et le financement de projets d'étude et d'ingénierie touristiques portés par les territoires (60 projets seront accompagnés – pour une enveloppe de 31M€).

Le plan ne peut pas véritablement être qualifié de plan de relance des investissements, compte tenu des nombreuses conditions associées. Il n'y a également rien de prévu directement pour les activités ski / neige. L'ANCT a d'ailleurs clairement indiqué lors de l'AG de l'ANMSM que les projets portés uniquement au niveau « d'une station de ski » avaient peu de chance d'être éligible.

Le Cluster Montagne est plus impliqué que l'Afmont sur cette thématique.

➤ Les Plans Garantis par l'Etat : PGE. L'Afmont recommande à tous ses adhérents de profiter de ce crédit garanti par l'Etat. En effet, au pire, il peut être remboursé intégralement après une année s'il n'a pas été utilisé et le taux est minime. Au mieux, il pourrait s'avérer indispensable si la prochaine saison devait être compliquée en termes d'enneigement, conduisant à une nouvelle année avec peu d'investissements sur les domaines skiables.

➤ L'Aide à l'investissement en AURA : C'est un mécanisme de financement « direct » par subvention d'investissement à hauteur de 50%. Elle est accessible jusqu' au 15 du mois d'octobre, sur dossier assez simple à remplir. Nb : Le dispositif permet de soumettre des projets avec effet rétroactif au 01/01/2020.

➤ **Booster les investissements / Le Suramortissement** : Afin de réellement booster les investissements l'Afmont a relancé la proposition d'un dispositif de suramortissement, initialement soumis via Mr Gaymard puis défendu à Bercy par les acteurs de la montagne. Cette proposition est également reprise et soutenue par la Députée de la Savoie, Emilie Bonnivard, très en pointe sur le soutien aux acteurs de la montagne. L'objectif serait de mettre en place un dispositif réellement incitatif pour les donneurs d'ordre comme cela avait été le cas avec le dispositif « Macron ». L'Autriche et l'Italie ont des dispositifs similaires en place, avec respectivement un mécanisme à deux étages pour l'Autriche avec 1 premier taux de suramortissement quelque que soit le projet et un taux bonifié s'il y a un aspect environnemental associé, l'Italie permet 100% de suramortissement pour les investissements comprenant un volet digital. Proposition en cours.

2- Trophée anticiper c'est gagner :

Il semble important de relancer ce concept visant à promouvoir les bénéfices mutuels de l'anticipation des commandes. Les prochains trophées prendront en compte les projets réalisés et réussis en 2021 (à valider si cela sera possible et pertinent au regard de la particularité de la saison). Pour mémoire, les trophées prennent en compte les phases de lancement, validation, réalisation et réception des projets ou prestations et mettent en avant un tandem : client/fournisseur.

Réflexion sur la remise du/des prix au(x) lauréat(s) durant Mountain Planet 2022 ou plus tard au moment du congrès de DSF : le bureau tranchera.

Election du nouveau bureau :

Dans le cadre du renouvellement statutaire des membres du bureau de l'Afmont et conformément aux statuts votés en juin dernier : un appel à candidatures a été lancé auprès des adhérents : 15 membres sont à élire, les 15 membres sortants.

(voir présentation jointe pour la liste des membres).

15 membres se sont manifestés lors de l'appel à candidature. A titre exceptionnel et en accord avec les membres présents ou représentés, une candidature supplémentaire est acceptée : Joel Chavat. La candidature avait été annoncée mais non confirmée.

Les membres présents ou représentés autorisent également une disposition exceptionnelle pour porter à 16 le nombre des membres pour le nouveau bureau pour la période 2021/2024.

Vote :

Les résolutions sont votées en fin d'AG.

- Passage de la cotisation à 153€
- Quitus financier
- Quitus moral
- Membres du bureau : les 15 membres présentés sont élus plus un 16^e membre.

Aucune opposition

Aucune abstention

Toutes les résolutions sont approuvées à l'unanimité.

Interventions de Partenaires :

ANENA (Association Nationale d'Etude de la Neige et des Avalanches) – Intervention de JP Rougeaux Maire de Valloire et Président de l'ANENA : Présentation de l'actualité de l'association (remplacement du directeur). Les adhérents de l'Afmont sont également invités à soutenir l'ANENA (les modalités de soutien / mécénat seront transmises rapidement).

JP Rougeaux transmet aussi un message d'encouragement et d'appel à l'unité pour l'ensemble des membres de la filière pour défendre nos sujets communs.

Transmission d'un message du président de l'ANMSM, Jean-Luc Boch, en faveur des acteurs de la montagne.

FFS (Fédération Française de Ski) – Intervention de Anne Chantal Pigelet-Grevy, nouvelle présidente : Mme Pigelet-Grevy se présente aux adhérents de l'Afmont suite au départ vers d'autres fonctions à la FIS de Michel Vion. Elle a notamment été membre du Comité directeur, en tant que secrétaire générale, durant 15 ans avec Michel Vion auparavant. Elle dresse un parallèle entre la performance des athlètes de la FFS et l'excellence qui se retrouvent chez de très nombreux fournisseurs de la filière. Elle adresse également ses remerciements pour le soutien que nous pouvons apporter.

ALPEXPO – Intervention vidéo de Nathalie Béranger (Présidente Alpexpo) et en présentiel de Jérôme Riff (Directeur Général Alpexpo) : L'équipe d'Alpexpo présente les dernières informations relatives à l'édition 2022 du salon. Une question est soulevée de la part de membres de l'Afmont : comment mettre en avant un volet RH/Emploi à l'occasion de cette édition, le sujet des difficultés de recrutement étant très présent au sein de la filière. Alpexpo note de soulever ce sujet en commission de pilotage par le Comité Restreint.